

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1999 B 02004

Numéro SIREN : 423 479 633

Nom ou dénomination : D.C.B INTERNATIONAL

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/023449

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** .....  
..... **DE LYON**

Date : 29/07/2020

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2020/023449**  
n° de gestion : **1999B02004**  
n° SIREN : **423 479 633 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 29/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

D.C.B INTERNATIONAL  
113 Chemin de Fontanières 69350 LA MULATIERE

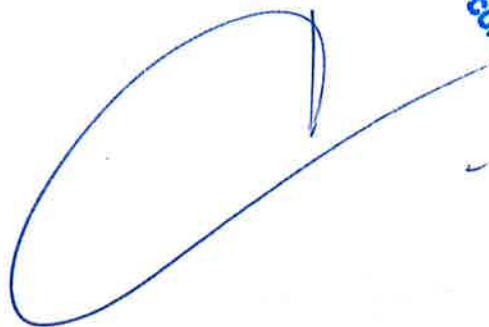
**date de clôture : 31/12/2019**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Dépôt des comptes consolidés**



  
**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**



## **GROUPE DCB INTERNATIONAL**

**30 QUAI PERRACHE  
69 002 LYON**

**COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE**  
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

**ACTIF CONSOLIDE**

Ecart d'acquisition	4.1	107 738		107 738	107 738
Capital souscrit non appelé		14 000		14 000	35 650
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>33 924 909</b>	<b>5 660 877</b>	<b>28 264 032</b>	<b>29 884 099</b>
<b>IMMOBILISATION INCORPORELLES</b>	4.2	<b>340 577</b>	<b>326 641</b>	<b>13 936</b>	<b>10 500</b>
Frais d'Etablissement					
Concessions, brevets et droits similaires		19 327	15 391	3 936	500
Fonds commercial		311 250	311 250	-	-
Autres immobilisations incorporelles		10 000		10 000	10 000
<b>IMMOBILISATION CORPORELLES</b>	4.2	<b>29 178 141</b>	<b>5 334 236</b>	<b>23 843 905</b>	<b>25 063 283</b>
Terrains		2 061 384		2 061 384	2 061 384
Constructions		25 154 996	4 311 893	20 843 103	22 021 127
Installations techniques, matériel, outillage		593 447	91 232	502 215	548 279
Autres immobilisations corporelles		1 357 984	931 111	426 873	432 493
Immobilisations en cours		10 330		10 330	
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	4.3	<b>4 406 191</b>	<b>-</b>	<b>4 406 191</b>	<b>4 810 316</b>
Titres de participation		170 772		170 772	175 836
Participations par mise en équivalence		221 576		221 576	241 389
Créances rattachées à des participations		3 938 322		3 938 322	4 317 657
Autres titres immobilisés		540		540	510
Autres immobilisations financières		74 981		74 981	74 924
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>195 217 778</b>	<b>2 332 225</b>	<b>192 885 553</b>	<b>204 583 016</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>	4.4	<b>114 220 379</b>	<b>2 125 122</b>	<b>112 095 257</b>	<b>111 818 417</b>
Matières premières, approvisionnements		4 550		4 550	3 217 804
En cours de production		17 906 531	2 111 122	15 795 409	13 840 219
Produits intermédiaires et finis		96 309 298	14 000	96 295 298	94 760 394
Marchandises					
<b>CREANCES</b>	4.5	<b>51 249 616</b>	<b>207 103</b>	<b>51 042 513</b>	<b>49 102 828</b>
Clients et comptes rattachés		40 980 574	207 103	40 773 471	39 460 181
Actifs d'impôts différés		1 095 001		1 095 001	1 125 774
Autres créances		9 146 227		9 146 227	8 353 855
Avances et acomptes versés sur commande		27 814		27 814	163 018
<b>TRESORERIE</b>		<b>29 066 000</b>	<b>-</b>	<b>29 066 000</b>	<b>42 786 470</b>
Valeurs mobilières de placement		1 365		1 365	1 365
Disponibilités		29 064 635		29 064 635	42 785 105
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		<b>681 783</b>	<b>-</b>	<b>681 783</b>	<b>875 301</b>
Charges constatées d'avance		681 783		681 783	875 301
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>229 264 425</b>	<b>7 993 102</b>	<b>221 271 323</b>	<b>234 610 503</b>

**PASSIF CONSOLIDE**

<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>4.6</b>	<b>29 094 353</b>	<b>27 725 174</b>
Capital social ou individuel		3 000 000	3 000 000
Réserve légale		300 000	300 000
Réserves du groupe		16 336 061	13 513 633
Report à nouveau		8 089 090	4 289 723
<b>Résultat groupe</b>		<b>1 369 202</b>	<b>6 621 818</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	<b>4.6</b>	<b>4 835 316</b>	<b>3 085 967</b>
Intérêts hors groupe		2 002 270	1 941 929
Résultat hors groupe		2 833 046	1 144 038
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>4 128 022</b>	<b>3 772 168</b>
Provisions pour risques	4.7	3 030 483	3 245 388
Provisions pour charges		87 246	-
Provisions pour passif d'impôts différés		1 010 293	526 780
<b>DETTES</b>		<b>183 213 632</b>	<b>200 027 194</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>	<b>4.8</b>	<b>135 633 416</b>	<b>149 815 292</b>
Emprunts obligataires		3 400 000	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		20 673 428	26 820 932
Concours bancaires courants		98 285 711	98 427 881
Emprunts et dettes financières divers		13 274 277	24 566 479
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>4.5</b>	<b>23 310 336</b>	<b>26 901 755</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes		286 369	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		10 645 398	10 524 065
Dettes fiscales et sociales		8 243 603	12 838 552
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 920	18 965
Autres dettes		4 126 046	3 520 173
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>		<b>24 269 880</b>	<b>23 310 147</b>
Produits constatés d'avance		24 269 880	23 310 147
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>221 271 323</b>	<b>234 610 503</b>

**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>5.1</b>	<b>59 888 824</b>	<b>100,00</b>	<b>89 433 452</b>	<b>100,00</b>
Production vendue de biens		39 719 336	66,32	73 404 202	82,08
Production vendue de services		20 169 488	33,68	16 029 250	17,92
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>4 644 485</b>	<b>7,76</b>	<b>- 25 347 773</b>	<b>-28,34</b>
Production stockée		3 879 851	6,48	33 496 597	-37,45
Production immobilisée				3 269 958	3,66
Subventions d'exploitation		2 000	0,00	5 500	0,01
Reprises sur provisions, amortissements, transferts		762 081		4 871 546	5,45
Autres produits		553	0,00	1 820	0,00
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>54 948 539</b>	<b>91,75</b>	<b>51 073 909</b>	<b>57,11</b>
Achats de marchandises					
Achats de matières premières et autres approvisionnements		33 640 312	56,17	126 180 109	141,09
Variation de stock matières premières et approvisionnements		3 213 255	5,37	99 238 645	-110,96
Autres achats et charges externes		10 637 002	17,76	14 447 664	16,15
Impôts, taxes et versement assimilés		2 440 391	4,07	3 436 413	3,84
Salaires et traitements		2 272 420	3,79	1 984 145	2,22
Charges sociales		993 500	1,66	986 152	1,10
Dotations aux amortissements des immobilisations		1 323 759	2,21	1 224 671	1,37
Dotations aux provisions		183 188	0,31	1 965 347	2,20
Dotations aux provisions sur actifs circulants		206 348	0,34	87 096	0,10
Autres charges		38 364	0,06	957	0,00
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 584 770</b>	<b>16,00</b>	<b>13 011 770</b>	<b>14,55</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		191 010	0,32	282 027	0,32
Perte supportée ou bénéfice transféré		30 357	0,05	-	0,00
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5.3</b>	<b>- 2 937 616</b>	<b>-4,91</b>	<b>- 3 554 507</b>	<b>-3,97</b>
Produits financiers		144 507	0,24	140 312	0,16
Charges financières		3 082 123	5,15	3 694 819	4,13
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>6 807 807</b>	<b>11,37</b>	<b>9 739 290</b>	<b>10,89</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5.4</b>	<b>- 446 158</b>	<b>-0,74</b>	<b>2 064 903</b>	<b>2,31</b>
Produits exceptionnels		184 339	0,31	4 316 200	4,83
Charges exceptionnelles		630 497	1,05	2 251 297	2,52
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>5.5</b>	<b>2 139 248</b>	<b>3,57</b>	<b>4 029 002</b>	<b>4,51</b>
Impôts dus sur les bénéfices		1 701 972	2,84	4 862 752	5,44
Impôts différés sur les bénéfices		437 276	0,73	833 750	-0,93
<b>RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES</b>		<b>4 222 401</b>	<b>7,05</b>	<b>7 775 191</b>	<b>8,69</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence		- 20 152	-0,03	9 336	-0,01
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition					
<b>RESULTAT D'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>4 202 249</b>	<b>7,02</b>	<b>7 765 855</b>	<b>8,68</b>
Résultat des minoritaires		2 833 046	4,73	1 144 038	1,28
<b>RESULTAT PART DU GROUPE</b>		<b>1 369 202</b>	<b>2,29</b>	<b>6 621 818</b>	<b>7,40</b>



## **ANNEXE CONSOLIDÉE**

La présente annexe comporte les éléments d'information complémentaires au bilan consolidé dont le total s'établit à 221 271 323 euros et au compte de résultat consolidé qui se solde par un bénéfice net (part du groupe) de 1 369 202 euros.

Les éléments d'information ne sont présentés que dans la mesure où ils ont une importance significative.

## **NOTE 1 – FAITS MARQUANTS ET VARIATIONS DE PERIMETRE**

### **1.1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2019**

Une partie des titres DCB International (60%) a été apportée à la holding Caudard-Breille Group, qui établit une consolidation à son niveau.

Sur l'exercice 2019, les chantiers suivants (ayant fait l'objet d'un retraitement à l'avancement) ont impacté le chiffre d'affaires consolidé du groupe DCB :

- Chantier Stef tranche 2 (DCB Logistics) : 620 009 euros
- Vaulx Milieu Tranche A (Business Campus) : 810 795 euros
- Park View phase 2 : 22 396 259 euros
- Brick Wall (SCCV 174) : 5 749 843 euros
- Cassin (SCCV Club 55) : 9 624 312 euros

Le chantier Stef tranche 1 (DCB Logistics) a été livré sur l'exercice 2019 et a généré le chiffre d'affaires suivant :

- Chantier Stef tranche 1 (DCB Logistics) : 257 492 euros

### **1.2 PRINCIPALES VARIATIONS DE PERIMETRE INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE**

#### **Entrées de périmètre :**

##### **DCB CONTRACTORS :**

La société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 13 mai 2019 et a réalisé sa première clôture le 31 décembre 2019. Cette société étant détenue majoritairement par le groupe, celle-ci a fait l'objet d'une intégration globale au 31 décembre 2019.

##### **M ONE :**

La société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 18 janvier 2019 et a réalisé sa première clôture le 31 décembre 2019. Cette société étant détenue majoritairement par le groupe, celle-ci a fait l'objet d'une intégration globale au 31 décembre 2019.

##### **MY CITY :**

La société a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés le 6 décembre 2019 et réalisera sa première clôture le 31 décembre 2020. Une situation au 31 décembre 2019 a été intégré dans les comptes consolidés 2019. Compte tenu de son pourcentage de détention par le groupe, cette société est consolidée par mise en équivalence.

#### **Sorties de périmètre :**

##### **CLUB DU LAC :**

La société a fait l'objet d'une dissolution en date du 15 décembre 2019 et n'est donc plus intégrée dans le périmètre de consolidation.

##### **FIREWORKS :**

La société a fait l'objet d'une dissolution en date du 15 novembre 2019 et n'est donc plus intégrée dans le périmètre de consolidation.

**GREEN LODGE DEVELOPPEMENT :**

La société a fait l'objet d'une dissolution en date du 15 novembre 2019 et n'est donc plus intégrée dans le périmètre de consolidation.

**LBF1 :**

La société a fait l'objet d'une dissolution en date du 25 novembre 2019 et n'est donc plus intégrée dans le périmètre de consolidation.

**SPEEDWAY :**

La société a fait l'objet d'une dissolution en date du 15 novembre 2019 et n'est donc plus intégrée dans le périmètre de consolidation.

**Autres variations de périmètre :****CALAIS PREMIER :**

La société a été absorbé au cours de l'exercice 2019 par la société DCB CAPITAL.

**1.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE**

Les 30 janvier et 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a respectivement décrété que l'épidémie de coronavirus qui avait débuté en Chine en décembre 2019 était une urgence sanitaire mondiale et qu'elle était devenue une pandémie.

Dans ce contexte, de nombreux gouvernements, dont celui de la France, ont été amenés pour aider à contenir et à retarder la propagation du virus à prendre une série de mesures de confinement et de réduction de la circulation. En France, les premières mesures ont été annoncées par le Président de la République le 12 mars 2020 et renforcées par une annonce du Premier Ministre le 14 mars 2020. Cette épidémie a, et aura, des conséquences économiques et financières lourdes pour de nombreuses entreprises, tant au niveau de leurs activités opérationnelles que de leur situation financière. Le contexte d'épidémie mondiale entraînant une crise économique majeure constitue, au vu des principes comptables applicables en France, un événement n'ayant pas de lien direct et prépondérant avec une situation existant à la clôture.

Ainsi les états financiers consolidés de l'exercice 2019 ne doivent pas être ajustés.

Le groupe DCB met en place toutes les mesures jugées appropriées pour gérer au mieux les conséquences de cette situation au niveau économique et du droit du travail. Il n'est pas possible en l'état actuel des choses de déterminer pour l'exercice 2020 l'impact net de cette épidémie sur l'activité et les résultats consolidés du groupe.

**NOTE 2 – PERIMETRE DE CONSOLIDATION 2019**

Le périmètre de consolidation et les méthodes de consolidations sont présentés ci-dessous :

174	RCS LYON 828 606 756	35,00%	35,00%	35,00%	35,00%	IP
AIRSTREAM	RCS LYON 788 488 377	80,00%	83,55%	80,00%	83,55%	IG
BELAIR	RCS LYON 751 379 603	80,00%	83,55%	80,00%	83,55%	IG
BIO SUD III	RCS LYON 511 532 384	80,00%	83,55%	80,00%	83,55%	IG
BUSINES AIRPORT	RCS LYON 494 045 776	95,00%	95,00%	95,00%	95,00%	IG
BUSINESS CAMPUS	RCS LYON 788 521 219	80,00%	83,55%	80,00%	83,55%	IG
CALAIS PREMIER	RCS LYON 533 805 149	n/a	n/a	100,00%	100,00%	IG
CLUB 55	RCS LYON 828 488 700	45,00%	35,78%	45,00%	35,78%	IP
CLUB D'AVALON	RCS LYON 792 164 253	75,00%	26,60%	75,00%	26,60%	IG
CLUB DE L'HIPPODROME	RCS LYON 497 642 702	50,00%	17,77%	50,00%	17,77%	IG
CLUB DE LIMONEST	RCS LYON 800 200 032	67,00%	66,13%	67,00%	66,13%	IG
CLUB DU LAC (SCCV)	RCS LYON 802 667 030	n/a	n/a	28,00%	28,00%	IG
DCB CAPITAL	RCS LYON 482 106 325	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
DCB CONTRACTORS	RCS LYON 850 686 015	90,00%	45,90%	n/a	n/a	IG
DCB INTERNATIONAL (mère)	RCS LYON 423 479 633	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	IG
DCB LOGISTICS	RCS LYON 820 195 907	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	IG
DCB PARTNERS	RCS LYON 504 646 084	36,01%	35,52%	36,01%	35,52%	IG
DCB RESIDENCE	RCS LYON 823 145 347	70,00%	70,00%	70,00%	70,00%	IG
FINANCIERE DE LA FLEURIE	RCS LYON 790 699 870	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%	IG
FINANCIERE DE LYON (anciennement BIO SUD I)	RCS LYON 511 533 275	45,00%	41,78%	45,00%	41,78%	IP
FINANCIERE DES CONFLUENTS	RCS LYON 813 687 985	52,00%	54,13%	52,00%	54,13%	IG
FIREWORKS	RCS LYON 788 432 698	n/a	n/a	80,00%	83,55%	IG
FONCIERE DES TERRITOIRES	RCS LYON 840 017 461	100,00%	55,90%	100,00%	55,90%	IG
GREEN ANGELS CAPITAL	RCS LYON 839 762 580	25,00%	25,00%	25,00%	25,00%	IG
GREEN LODGE DEVELOPPEMENT	RCS LYON 499 931 723	n/a	n/a	50,00%	50,00%	IG
H2O	RCS LYON 811 816 198	50,00%	17,76%	50,00%	17,76%	IG
HIGHWAY CLUB	RCS LYON 829 189 992	60,00%	67,11%	60,00%	67,11%	IG
LA CIMENTERIE	RCS LYON 807 469 895	41,40%	41,40%	41,40%	41,40%	MEE
LBF1	RCS LYON 802 825 851	n/a	n/a	80,00%	83,55%	IG
LINUX	RCS LYON 803 882 646	80,00%	83,55%	80,00%	83,55%	IG
LYON COMMERCE INTERNATIONAL	RCS LYON 538 704 396	29,00%	29,00%	29,00%	29,00%	MEE
M ONE	RCS LYON 847 543 477	80,00%	81,78%	n/a	n/a	IG
METROPOLE ARENA DEVELOPPEMENT	RCS LYON 829 324 359	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	IP
MILKYWAY	RCS LYON 529 786 667	60,00%	25,19%	60,00%	25,19%	IG
MIX-CITE	RCS LYON 820 403 046	60,00%	67,11%	60,00%	67,11%	IG
MY CITY	RCS LYON 879 604 890	34,00%	33,10%	n/a	n/a	MEE
NEW CAMPUS	RCS LYON 800 290 298	80,00%	83,55%	80,00%	83,55%	IG
PARK VIEW	RCS LYON 820 404 390	60,00%	67,11%	60,00%	67,11%	IG
PARTITION	RCS LYON 529 420 077	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	IG
PLUG AND PLAY	RCS LYON 511 532 681	80,00%	83,55%	80,00%	83,55%	IG
REAL BLUE GROUP	RCS LYON 533 888 939	97,35%	97,35%	97,35%	97,35%	IG
REAL BLUE PROPERTY MANAGEMENT	RCS LYON 807 980 032	60,00%	59,21%	60,00%	59,21%	IG
SOHO	RCS LYON 509 428 322	80,00%	83,55%	80,00%	83,55%	IG
SPEED WAY	RCS LYON 510 595 812	n/a	n/a	50,00%	50,00%	IG
TIMESQUARE	RCS LYON 484 439 054	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%	IG

## **NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D’EVALUATION ET MODALITES D’APPLICATION**

### **3.1 PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX**

Les comptes consolidés de l’exercice ont été établis sur la base des comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2019.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement de l’ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général qui abroge le règlement CRC N°99-03 (dit « PCG 99 ») ainsi que ses règlements modificatifs. Ce règlement a été abrogé le 8 septembre 2014 et publié au Journal Officiel du 15 octobre 2014.

Le règlement ANC 2015-07 du 23 novembre 2015 a modifié le règlement CRC 99-02 (comptes consolidés) sur les aspects suivants :

- Comptabilisation d’un écart d’acquisition positif ;
- Comptabilisation des parts de marché ;
- Informations à donner en annexe.

En outre, le règlement ANC n°2016-08 du 2 décembre 2016 apporte des informations complémentaires à mentionner sur l’annexe consolidée.

L’évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée en référence à la méthode dite des coûts historiques, sauf en ce qui concerne les immobilisations corporelles ayant fait l’objet de réévaluation ou d’opération d’apport fusion.

### **3.2 UTILISATION D’ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers nécessite l’utilisation d’estimations et d’hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d’actifs et de passifs à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période.

Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent un minimum d’aléa. Elles concernent principalement la reconnaissance d’impôts différés actifs, les tests de dépréciations sur les actifs et les provisions pour risques et charges.

### **3.3 DATE DE CLOTURE ET DUREE D’EXERCICE**

Tous les bilans des sociétés consolidées sont arrêtés à la date du 31 décembre 2019 hormis la SAS METROPOLE ARENA DEVELOPPEMENT qui a clôturé ses comptes au 30 septembre 2019. La SCCV 174 a réalisé un exercice de 15 mois clôturé au 31 décembre 2019.

### **3.4 METHODES DE CONSOLIDATION**

L’intégration globale est pratiquée pour les filiales dont le groupe détient directement le contrôle exclusif. La notion de contrôle d’une entité sur la base de trois critères :

- Le pouvoir sur l’entité, c’est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d’impacts sur sa rentabilité ;
- L’exposition aux rendements variables de l’entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividendes ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- Et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d’exercer le pouvoir sur l’entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

L’intégration globale consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l’entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l’entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations entre l’entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'intégration proportionnelle s'applique aux filiales contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires ou associés. Elle prend en compte les éléments constituant le patrimoine et le résultat au prorata de la fraction représentative de la participation de l'entreprise détentrice des titres sans constatation d'intérêts minoritaires.

La mise en équivalence s'applique aux filiales dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage est compris entre 20 et 50%. Elle consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation.

**Justification des cas d'intégration globale lorsque la fraction des droits de vote est inférieure à 40 % :**

SARL DCB PARTNERS :

La société est détenue directement à 18% respectivement par la société DCB International et par la société Real Blue Group et les 62% restant par le management du groupe. Par conséquent, il a été décidé de retenir la méthode d'intégration globale pour cette entité.

SSCV CLUB DU LAC :

Le gérant de la société est la société DCB International. Par conséquent, il a été décidé de retenir la méthode d'intégration globale pour cette entité.

GREEN ANGELS :

La société est détenue directement à 25% par DCB Capital. Il existe une convention de vote avec la société SPI conférant au groupe 20% supplémentaire de droits de vote. Aucun autre associé n'ayant une fraction des droits de vote supérieure ou égale à celle de DCB Capital, il a été décidé de retenir la méthode d'intégration globale pour cette entité.

**Justification des cas de mise en équivalence lorsque la fraction des droits de vote est supérieure à 40% :**

LA CIMENTERIE :

Compte tenu des taux de détention réelle du groupe vis-à-vis de la société au jour de l'arrêté des comptes, il a été décidé de retenir la méthode de mise en équivalence.

**Justification des changements de méthode de consolidation :**

FINANCIERE DE LYON (anciennement BIO SUD I) :

Compte tenu de la nouvelle répartition du capital et du partage du contrôle de la société, il a été décidé de retenir en 2018 la méthode d'intégration proportionnelle pour cette entité. Celle-ci était en 2017 consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

H2O :

Compte tenu du contrôle retenu sur DCB Partners, le groupe détient cette société à 50%. Par conséquent, il a été décidé de retenir la méthode d'intégration globale pour cette entité. Celle-ci était en 2017 consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

CLUB DE L'HIPPODROME :

Compte tenu du contrôle retenu sur DCB Partners, le groupe détient cette société à 50%. Par conséquent, il a été décidé de retenir la méthode d'intégration globale pour cette entité. Celle-ci était en 2017 consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

### **3.5 OPERATIONS INTRAGROUPE**

Les opérations réalisées entre les sociétés intégrées globalement ont été éliminées chaque fois qu'elles étaient significatives.

Outre les distributions de dividendes et les dépréciations de titres, celles-ci se résument pour l'essentiel à des ventes de marchandises, des prestations de services ainsi que des avances de trésorerie.

### 3.6 APPLICATION DES METHODES PREFERENTIELLES

#### Chiffre d'affaires à l'avancement :

Les chantiers dont la commercialisation est avancée, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode dite à l'avancement (cf. ci-après note sur les stocks au §4.4).

#### Crédit-bail immobilier :

Le crédit-bail de la société Club de Limonest fait l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés (cf. ci-après note sur les immobilisations incorporelles et corporelles au §4.2).

L'impact net d'impôt différé sur le résultat consolidé 2019 est de + 11 868 euros.

#### Engagements de retraite :

Le groupe n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.

La dette provisionnelle correspond à l'intégralité des droits acquis par les cadres et employés.

Le montant de l'engagement de retraite est estimé à 87 246 euros à la date du 31 décembre 2019. La provision a été comptabilisée au bilan consolidé pour la première fois en 2019 via une dotation exceptionnelle.

Les droits ont été calculés par application des règles des conventions collectives respectives de chacune des sociétés du groupe.

Les hypothèses retenues sont les suivantes au 31 décembre 2019 :

- Départ volontaire lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein à 65 ans ;
- Taux d'actualisation annuel (rendement net) des sommes investies à 0.77% ;
- Table de mortalité INSEE 2018 ;
- Turnover : faible ;
- Hausse de salaire à 1% ;
- Taux de charges à 46%.

#### Ecarts de conversion :

Non applicable

### 3.7 MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le capital de la société DCB International est composé de 8 000 actions libérées de 375 euros de nominal.

Le résultat par action est déterminé conformément à l'avis n°27 de l'O.E.C. Les principales modalités de calcul peuvent être synthétisées de la manière suivante :

- Au numérateur figure le résultat revenant à l'entreprise consolidante soit le résultat net – part du groupe ;
- Au dénominateur figure le nombre moyen pondéré d'actions de la société mère en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

**NOTE 4 – NOTES SUR LE BILAN**
**4.1 ECARTS D'ACQUISITION**

Les écarts d'acquisition sont calculés par rapport à la date réelle de prise de contrôle. Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables sont comptabilisées comme écart acquisition à l'actif du bilan.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation. Ainsi l'écart d'acquisition :

- Dont la durée d'utilisation est limitée est amorti linéairement sur cette durée ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué ;
- Dont la durée d'utilisation est non limitée n'est pas amorti mais il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice.

Lorsque la valeur recouvrable actuelle de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Celle-ci est définitive : elle ne peut pas être reprise, même en cas de retour à une situation plus favorable.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges » et sont rapportés au résultat sur une durée qui reflète les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition (maximum 5 ans). Aucun écart d'acquisition négatif ne figure dans comptes consolidés.

La ligne brute écart d'acquisition de 107 738 euros correspond à l'écart d'acquisition comptabilisé suite à l'acquisition de la société La Cimenterie.

Cet écart ne fait pas l'objet d'un amortissement conformément aux règles comptables en vigueur et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel.

La valeur nette des écarts d'acquisition est par conséquent de 107 738 euros au 31 décembre 2019.

**4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**
**Immobilisations brutes**

Les immobilisations incorporelles et corporelles brutes se décomposent comme suit à la clôture 2019 :

<i>en €</i>					
<b>VALEURS BRUTES</b>					
Concessions, brevets et droits similaires	15 597	3 730			19 327
Fonds commercial	311 250				311 250
Autres immobilisations incorporelles	10 000				10 000
Terrains	2 061 384				2 061 384
Constructions	25 154 996				25 154 996
Installations techniques, matériel et outillage	593 447				593 447
Autres immobilisations corporelles	1 266 310	93 816	2 142		1 357 984
Immobilisations corporelles en cours	-	10 330			10 330
Avances et acomptes	-				-
<b>TOTAL</b>	<b>29 412 984</b>	<b>107 876</b>	<b>2 142</b>	<b>-</b>	<b>29 518 718</b>

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition initial.

Fonds commerciaux :

La ligne Fonds Commercial comprend :

- 185 000 euros correspondant au droit au bail de la société Bio Sud III issu de la société Unilians. Le droit au bail est amorti sur une durée de 63 mois dans les comptes sociaux.
- 126 250 euros correspondant à un fonds commercial « salon » de la société Bio Sud III, non amorti.

Aucun retraitement n'est appliqué au sein des comptes consolidés.

Crédit-bail immobilier :

La société Club de Limonest a souscrit le 23 décembre 2013 un contrat de crédit-bail immobilier d'une durée de 12 ans. Le montant de l'investissement à l'origine s'élève à 3 300 000 euros.

La valeur nette comptable de l'immobilisation s'élève à 2 279 639 euros pour un capital restant dû en dettes financières de 1 948 926 euros.

Amortissements

Les amortissements incorporels et corporels se décomposent comme suit à la clôture 2019 :

en €					
<b>AMORTISSEMENTS</b>					
Concessions, brevets et droits similaires	15 097	294			15 391
Fonds commercial	311 250				311 250
Autres immobilisations incorporelles	-				-
Terrains	-				-
Constructions	3 133 869	1 178 024			4 311 893
Installations techniques, matériel et outillage	45 168	46 064			91 232
Autres immobilisations corporelles	833 817	99 437	2 143		931 111
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Avances et acomptes	-				-
<b>TOTAL</b>	<b>4 339 201</b>	<b>1 323 819</b>	<b>2 143</b>	<b>-</b>	<b>5 660 877</b>

Immobilisations incorporelles :

Les concessions, logiciels et brevets sont amortis sur une durée de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles :

L'amortissement économique des immobilisations corporelles est établi selon le mode linéaire.

A la clôture des comptes, lorsque des événements ou des évolutions de marché laissent présager la nécessité d'une dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, les revenus futurs escomptés de l'activité concernée sont comparés à la valeur nette de ses actifs. Le cas échéant, les immobilisations correspondantes font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour les ramener à leur valeur d'utilité. Les durées et méthodes d'amortissement retenues sont homogènes au sein du groupe intégré.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- |  |             |
|--|-------------|
| ▪ Constructions                            | 10 à 50 ans |
| ▪ Installations générales et agencements : | 3 à 10 ans  |
| ▪ Matériel et outillage industriels :      | 4 ans       |
| ▪ Matériel de transport :                  | 4 à 5 ans   |
| ▪ Matériel et mobilier de bureau :         | 3 à 4 ans   |
| ▪ Matériel informatique :                  | 2 à 5 ans   |
| ▪ Mobilier :                               | 1 à 8 ans   |

### Immobilisations nettes

<i>en €</i>		
	2019	2018
<b>VALEURS NETTES</b>		
Concessions, brevets et droits similaires	500	3 936
Fonds commercial	-	-
Autres immobilisations incorporelles	10 000	10 000
Terrains	2 061 384	2 061 384
Constructions	22 021 127	20 843 103
Installations techniques, matériel et outillage	548 279	502 215
Autres immobilisations corporelles	432 493	426 873
Immobilisations corporelles en cours	-	10 330
Avances et acomptes	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>25 073 783</b>	<b>23 857 841</b>

### 4.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières se décomposent comme suit à la clôture 2019 :

<i>en €</i>					
	2019	2018	2017	2016	2015
<b>VALEURS BRUTES</b>					
Titres de participation	175 836	182 418	177 354	170 772	
Participations par mise en équivalence	241 389	-	19 813	221 576	
Créances rattachées à des participations	4 362 333	1 011 448	1 435 459	3 938 322	
Autres titres immobilisés	510	40	10	540	
Autres immobilisations financières	74 924	57		74 981	
<b>TOTAL</b>	<b>4 854 992</b>	<b>1 011 545</b>	<b>1 617 887</b>	<b>157 541</b>	<b>4 406 191</b>

#### Titres non cotés :

La valeur d'inventaire des autres titres immobilisés est déterminée titre par titre et repose d'une part sur la dernière situation connue, d'autre part sur des événements intervenus au cours du dernier exercice et affectant la valeur comptable.

#### Titres cotés :

Aucun titre de cette catégorie n'est détenu par le Groupe.

#### 4.4 STOCKS

Les stocks nets se décomposent comme suit à la clôture 2019 :

<i>en €</i>	2019	2018
Stocks matières premières, approvisionnements	3 217 804	4 550
En-cours de production	13 840 219	15 795 409
Produits intermédiaires et finis	94 760 394	96 295 298
<b>Stocks et en-cours nets</b>	<b>111 818 417</b>	<b>112 095 257</b>

#### Stocks – sociétés de marchands de bien

Coût d'entrée en stocks : le coût d'entrée des immeubles en stocks doit être évalué selon les règles générales.

Coût d'acquisition : les frais d'acquisition font obligatoirement partie du coût d'entrée. Il s'agit :

- De la TVA non déductible ;
- Des honoraires ;
- Des commissions sur achats ;
- De la participation pour non réalisation d'aires de stationnement ;
- Des frais d'actes ;
- Des droits de mutation ;
- Des frais administratifs des structures dédiées.

Coût de production : en cas de modification effectuées sur l'immeuble et changeant sa nature en le faisant passer du stade de « marchandises » à celui « d'en-cours » ou de « produits finis ».

Doivent donc être incorporées toutes les charges de production et notamment :

- Les charges de remise en état spécifiques au bien (ex : dépenses de ravalement) ;
- Les frais de démolition destinés à rendre un terrain nu ;
- Les indemnités d'éviction versées dès lors qu'elles ont pour objectif de revaloriser l'immeuble avant sa vente ;
- Les frais financiers engagés pendant la période de rénovation et correspondant aux capitaux empruntés pour financer le bien (prix d'acquisition et coût de la rénovation), si la société a retenu cette option, et dès lors que :
  - Les travaux réalisés sont nécessaires pour amener le stock dans l'état où il sera prêt à être vendu ;
  - Et la durée des travaux (et non celle de détention du bien pour la revente) dépasse 12 mois ;
  - La période d'incorporation cesse lorsque le stock est prêt à être vendu.

#### En-cours de stocks – sociétés de construction ventes

Les encours sont valorisés au coût de production selon la méthode dite de l'achèvement dans les comptes sociaux. En effet, les comptes sociaux des sociétés de construction ventes ont été établis en conformité au plan comptable professionnel en vigueur, et sont basés sur le dégagement des résultats lors de la livraison des immeubles construits.

La méthode retenue dans les présents comptes consolidés est différente et s'appuie sur l'avis n° 99-10 du Conseil National de la Comptabilité et les normes 11 et 18 de l'International Accounting Standard Committee, qui privilégient, en présence de contrats à long terme, la constatation des résultats à l'avancement.

Dans le cadre de l'application du règlement N°99-02 relatif aux comptes consolidés, il s'agit de l'application de la méthode préférentielle. Pour ce faire, les principes suivants ont été retenus :

- Calcul du chiffre d'affaires et des résultats de construction selon la méthode de l'avancement des travaux, incluant le coût du terrain ;
- Élimination de toutes les facturations intragroupe (inclues dans les charges et en stock) prévues dans les budgets d'opérations et qui se composent principalement d'honoraires techniques, de gestion ou de commercialisation et de frais financiers.

Ainsi, le chiffre d'affaires est déterminé selon le calcul suivant :

Chiffre d'affaires =

Chiffre d'Affaires Réserve duquel est déduit un pourcentage de désistement de 10 % pour les ventes réservées non signées	X	Le taux d'avancement des travaux (par rapport au prix de revient prévisionnel), coût des terrains inclus.
--	---	---

Le coût de revient engagé, et par conséquent la marge acquise sur chaque opération, sont déterminés également à l'avancement et selon la même méthode. Le coût d'acquisition du foncier est pris en compte pour déterminer ce même pourcentage, dans la mesure où l'acquisition du terrain reflète un niveau d'avancement significatif de toute la phase de montage de l'opération.

Dans le cas de résultat à terminaison déficitaire, évalué selon les principes énoncés précédemment, la perte à terminaison est immédiatement constatée en provision pour risques, sous déduction de la perte déjà comptabilisée à l'avancement. Une provision pour dépréciation est constatée afin de ramener la valeur des stocks à leur valeur nette de réalisation lorsque leur valeur de marché probable est inférieure à leur coût de revient.

#### 4.5 CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

##### Etat des créances

Les créances d'exploitation se décomposent comme suit à la clôture 2019 :

en €		
Clients et comptes rattachés *	39 460 181	40 773 471
Actifs d'impôts différés	1 125 774	1 095 001
Créances sur le personnel	15 676	40 105
Créances fiscales (hors IS)	3 412 390	2 853 825
Etat impôts sur les bénéfices	206 592	754 636
Autres créances	4 719 197	5 497 661
Avances et acomptes versés sur commandes	163 018	27 814
<b>Créances nettes</b>	<b>49 102 828</b>	<b>51 042 513</b>

\* Dont au 31/12/2019 :  
-SCCV174 : 21 033 916 euros  
-PARK VIEW : 9 256 344 euros  
-CLUB 55 : 3 980 409 euros

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provisions pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

##### Etat des dettes

Les dettes d'exploitation se décomposent comme suit à la clôture 2019 :

en €		
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	286 369
Dettes fournisseurs	10 524 065	10 645 398
Dettes sociales	639 632	519 525
Dettes fiscales (hors IS)	8 506 954	6 520 228
Etat impôt sur les bénéfices	3 691 966	1 203 850
Dettes sur immobilisations	18 965	8 920
Autres dettes	3 520 173	4 126 046
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>26 901 755</b>	<b>23 310 336</b>

Les dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

**4.6 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés (part groupe et part minoritaires) se présente comme suit sur les deux derniers exercices :

<i>en €</i>							
<b>Fonds propres ouverture 01/01/2018</b>	<b>3 000 000</b>	<b>300 000</b>	<b>16 508 930</b>	<b>1 444 527</b>	<b>21 253 457</b>	<b>3 424 520</b>	<b>24 677 977</b>
Mouvement sur le capital					-	7 500	7 500
Distribution de dividendes				150 000	150 000	1 524 516	1 674 516
Affectation du résultat			1 294 527	1 294 527	-		-
Résultat de l'exercice				6 621 818	6 621 818	1 144 038	7 765 856
Autres variations			100		100	34 425	34 325
<b>Fonds propres au 31/12/2018</b>	<b>3 000 000</b>	<b>300 000</b>	<b>17 803 357</b>	<b>6 621 818</b>	<b>27 725 175</b>	<b>3 085 967</b>	<b>30 811 142</b>
Mouvement sur le capital					-		-
Distribution de dividendes						876 771	876 771
Affectation du résultat			6 621 818	6 621 818	-		-
Résultat de l'exercice				1 369 202	1 369 202	2 833 046	4 202 248
Autres variations			24		24	206 926	206 950
<b>Fonds propres au 31/12/2019</b>	<b>3 000 000</b>	<b>300 000</b>	<b>24 425 151</b>	<b>1 369 202</b>	<b>29 094 353</b>	<b>4 835 316</b>	<b>33 929 669</b>

**4.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges se décomposent comme suit à la clôture 2019 :

<i>en €</i>					
Provisions pour risques	3 245 388	191 608	406 513		3 030 483
Provisions pour IFC		87 246			87 246
<b>TOTAL</b>	<b>3 245 388</b>	<b>278 854</b>	<b>406 513</b>	<b>-</b>	<b>3 117 729</b>

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2019 concernent les sociétés suivantes :

- Business Campus : 244 895 euros ;
- Financière des Confluents : 1 377 189 euros de provisions pour litige ;
- DCB International : 1 000 000 euros de provisions sur risques chantiers ;
- Plug & Play : 408 399 euros.

**Stocks**

La dépréciation des stocks porte sur des réserves foncières.

**Litiges**

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe pourrait être impliqué dans un certain nombre de litiges soit en règlement amiable soit en procédure judiciaire. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut-être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable.

Le montant retenu des provisions est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas du niveau d'avancement des procédures. L'estimation du risque peut être révisée en cours de procédure selon tous faits de nature à modifier le niveau de risque.

#### 4.8 DETTES FINANCIERES

##### Variation des dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit à la clôture 2019 :

en €	2019	2018	2017	2016	2015
Emprunts obligataires	-			3 400 000	3 400 000
Emprunts	24 446 561		2 322 910	- 3 400 000	18 723 651
Emprunts relatifs aux crédits-bails	2 111 651		162 725		1 948 926
Intérêts courus	262 720	851	262 720		851
Concours bancaires courants	98 427 881	4 909 593	5 051 763		98 285 711
Cautions reçues	409 640	8 334	24 596		393 378
Comptes courants hors groupe	24 156 839	326 420	11 602 360		12 880 899
<b>TOTAL</b>	<b>149 815 292</b>	<b>5 245 198</b>	<b>19 427 074</b>	<b>-</b>	<b>135 633 416</b>

\* L'emprunt figurant au passif de DCB CAPITAL en 2018 pour 3 400 000 € a été converti en emprunt obligataire convertible. L'emprunt obligataire d'une durée de 24 mois à compter de la date de souscription des obligations a été souscrit le 23 décembre 2019.

##### Echéancier des dettes financières

L'échéancier de dettes financières se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

en €	2019	2018	2017	2016
Emprunts obligataires	3 400 000		3 400 000	
Emprunts	18 723 651	4 792 126	4 933 700	8 997 824
Emprunts relatifs aux crédits-bails	1 948 926	168 814	740 803	1 039 309
Intérêts courus	851	851		
Concours bancaires courants	98 285 711	98 285 711		
Cautions reçues	393 378		393 378	
Comptes courants hors groupe	12 880 899	12 880 899		
<b>TOTAL</b>	<b>135 633 416</b>	<b>116 128 401</b>	<b>9 467 881</b>	<b>10 037 134</b>

## NOTE 5 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 5.1 REPARTITION DU CHIFFRE D’AFFAIRES

La répartition du chiffre d’affaires par destination se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

en €	2019	2018
Production vendue de biens	73 404 202	39 719 336
Production vendue de services	16 029 250	20 169 488
<b>TOTAL</b>	<b>89 433 452</b>	<b>59 888 824</b>

### 5.2 EFFECTIFS

	2019	2018
Effectif	28	30
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>30</b>

### 5.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

en €	2019	2018
Produits financiers de participations	6 246	2 072
Produits des autres valeurs mobilières	69 817	89 063
Autres intérêts et produits assimilés	64 249	4 271
Reprises financières sur provisions	-	49 101
<b>Produits financiers</b>	<b>140 312</b>	<b>144 507</b>
Intérêts et charges assimilées	3 694 821	3 077 695
Dotations financières aux provisions	-	4 425
Ecart de conversion	- 2	3
<b>Charges financières</b>	<b>3 694 819</b>	<b>3 082 123</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 3 554 507</b>	<b>- 2 937 616</b>

#### 5.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

en €	2019	2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		31 662
Autres produits exceptionnels sur opérations en capital	2 295 487	327 394
Reprises sur provisions	2 020 713	-
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>4 316 200</b>	<b>359 056</b>

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 080 372	591 283
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	118 205
Dotations aux amortissements et provisions	170 925	95 726
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 251 297</b>	<b>805 214</b>

<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>2 064 903</b>	<b>- 446 158</b>
------------------------------	------------------	------------------

#### 5.5 IMPOTS

##### Impôt exigible et impôts différés

Les impôts sur les bénéfices et les impôts différés se décomposent comme suit :

en €	2019	2018
Charge d'impôt exigible	4 862 752	1 701 972
Variation d'impôt différé	- 833 750	437 276
<b>Total impôts sur les sociétés</b>	<b>4 029 002</b>	<b>2 139 248</b>

Conformément aux prestations du règlement CRC 99-02, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- De différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal ;
- De reports déficitaires ;
- De certains retraitements apportés aux comptes sociaux afin de les mettre en harmonie avec les principes comptables utilisés pour les comptes consolidés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en appliquant le dernier taux en vigueur pour chaque société.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture est celui voté au 31/12/2019 soit 28% pour l'ensemble des retraitements soumis à cet impôt.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Ils ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. Ils peuvent toutefois l'être en cas de probabilité de recouvrement estimée suffisante sur les prochains exercices.

Une compensation est faite entre les impôts différés actif et passif par entité fiscale.

**Impôts différés par nature**

Les impôts différés actifs et passifs se répartissent comme suit au 31 décembre 2019 :

<i>en €</i>		
Retraitement des chantiers à l'avancement	12 580	983 325
Retraitement des cessions intra-groupes	77 012	-
Retraitement des crédits-bails	-	26 968
Retraitement des IFC	24 428	-
Elimination des intra-groupes stockés	791 630	-
Activation des déficits	189 351	-
Autres	-	-
<b>Total impôts différés</b>	<b>1 095 001</b>	<b>1 010 293</b>

**Preuve d'impôt**

La preuve d'impôt se présente comme suit au 31 décembre 2019 :

<i>en €</i>		
Résultat consolidé avant impôt	11 804 193	6 361 649
Taux	28,00%	28,00%
Impôt théorique	3 305 174	1 781 262
Impact sociétés transparentes	- 79 234	- 173 223
Différences permanentes	209 648	296 374
Crédits d'impôt (hors CICE)	- 33 102	- 19 198
Impact contribution additionnelle	44 106	13 925
Impact autres taux d'IS	600 141	115 106
Impact utilisation des déficits antérieurs	- 19 187	- 42 456
IS des déficits non activés	1 456	167 458
<b>Total impôts sur les sociétés</b>	<b>4 029 002</b>	<b>2 139 248</b>

**5.6 RESULTAT PAR ACTION**

<i>en €</i>		
Résultat global	6 621 818	1 369 202
Nombre d'action entité mère	8 000	8 000
<b>Résultat net par action</b>	<b>827,73</b>	<b>171,15</b>

## NOTE 6 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 6.1 ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés sont les suivants au 31 décembre 2019 :

<i>en €</i>	2019	2018
Avals et cautions sur emprunts	57 138 000	47 688 000
Hypothèques	2 817 000	2 817 000
Engagements en matière de pensions et retraites	36 622	-
Engagement de crédit-bail mobilier	75 667	54 808
Nantissements	-	2 005 200
Autres engagements donnés	7 000	10 800
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>60 074 289</b>	<b>52 575 808</b>

### 6.2 ENGAGEMENTS REÇUS

Les engagements reçus sont les suivants au 31 décembre 2019 :

<i>en €</i>	2019	2018
Avals et cautions sur emprunts	550 000	550 000
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>550 000</b>	<b>550 000</b>

## NOTE 7 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires versés au collège des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 76 792 euros et se répartissent comme suit :

- Cabinet RSM Rhône-Alpes : 20 855 euros
- Cabinet Robert OHAYON et Associés : 55 937 euros

**D.C.B International**

SAS au capital de 3 000 000 €  
 113 chemin de Fontanières  
 69350 La Mulatière  
 423 479 633 RCS Lyon

**RAPPORT DU PRESIDENT**

**à l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

**relatif aux comptes consolidés du 31 décembre 2019**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité du Groupe « DCB International » et des résultats du Groupe au cours du dernier exercice clos.

**Situation du Groupe**

Vous trouverez ci-joint l'organigramme de notre Groupe à ce jour.

**Règles et méthodes comptables :**

La présentation des comptes consolidés est identique à celle de l'exercice précédent et les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas subi de modifications.

Notre société consolide les comptes du groupe à titre volontaire et non en qualité de société de tête qui est la société Caudard Breille Group.

**Chiffre d'affaires :**

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 59 888 824 € contre 89 433 452 € pour l'exercice précédent.

Résultat d'exploitation :

Déduction faite des achats et charges externes, impôts et taxes, frais de personnel et dotations, notre résultat d'exploitation consolidé s'élève à 9 584 770 € alors qu'il avait été de 13 011 770 € à la clôture précédente.

Résultat net consolidé :

Après prise en compte de 3 082 123 € de charges financières et de 144 507 € de produits financiers, ainsi qu'un résultat exceptionnel de <446 158> €, d'un impôt sur les bénéfices de 2 139 248 €, dont un impôt différé sur les bénéfices de 437 276 €, l'exercice fait apparaître un résultat net « intégré » bénéficiaire de 4 222 401 €, alors qu'il avait été de 7 775 191 € pour l'exercice précédent.

Le résultat de sociétés mises en équivalence s'élève à <20 152> € contre <9 336> € pour l'exercice précédent.

Le résultat net d'ensemble pour le Groupe est de 4 202 249 €; dont la part de résultat hors groupe représente 2 833 046 € au 31 décembre 2019, contre 7 765 855 € dont la part de résultat hors groupe représentait 1 144 038 € au 31 décembre 2018.

L'exercice fait apparaître un résultat net consolidé « part du groupe » de 1 369 202 €, ce même résultat consolidé ayant atteint 6 621 818 € à la précédente clôture.

Situation financière :

Il ressort des comptes consolidés que nous vous présentons :

- des capitaux propres s'élevant à 29 094 353 €,
- un endettement de 158 943 752 €, pour un total de bilan, y compris charges et produits constatés d'avance, de 221 271 323 €.

Activité de la société au cours de l'exercice écoulé – Perspectives d'avenir

Le Groupe DCB International établit ses comptes consolidés au 31 décembre 2019, date de clôture des comptes individuels de la société consolidante.

Le Groupe poursuit son activité d'acquisition de terrains en vue de la réalisation de tous projets immobiliers, promoteur, marchand de biens et aménageur foncier, pour un chiffre d'affaires total de 59 888 824 €.

Sur l'exercice 2019, les opérations suivantes ont impacté le chiffre d'affaires consolidé du Groupe DCB International :

- Chantier Stef tranche 2 (DCB Logistics) : 620 009 €

7

- Vaulx Milieu Tranche A (Business Campus) : 810 795 €
- Park View phase 2 : 22 396 259 €
- Brick Wall (SCCV 174) : 5 749 843 €
- Cassin (SCCV Club 55) : 9 624 312 €

Le chantier Stef tranche 1 (DCB Logistics) a été livré sur l'exercice 2019 et a généré le chiffre d'affaires suivant :

- Chantier Stef tranche 1 (DCB Logistics) : 257 492 €.

Compte tenu de la polyvalence des opérations de promotion et d'asset management qui a généré des variations sur le volume d'activité ; notre chiffre d'affaires consolidé a diminué par rapport à celui réalisé au titre de l'exercice précédent.

Dans le cadre de son développement, le groupe DCB lance de nouvelles opérations avec le soutien de partenaires et investisseurs extérieurs, ce qui explique la baisse des marges revenant au groupe, impactant par conséquent le résultat net consolidé qui est en baisse.

#### Périmètre de consolidation

- Au cours de l'exercice trois nouvelles sociétés ont été intégrées au périmètre de consolidation :
  - la société DCB Contractors, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 13 mai 2019 réalisera sa première clôture le 31 décembre 2020. Cette société étant détenue majoritairement par le groupe, celle-ci a fait l'objet d'une intégration globale au 31 décembre 2019 ;
  - la société M One, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 18 janvier 2019 a réalisé sa première clôture le 31 décembre 2019. Cette société étant détenue majoritairement par le groupe, celle-ci a fait l'objet d'une intégration globale au 31 décembre 2019 ;
  - la société MY City, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés le 6 décembre 2019 réalisera sa première clôture le 31 décembre 2020. Une situation au 31 décembre 2019 a été intégré dans les comptes consolidés 2019. Compte tenu de son pourcentage de détention par le groupe, cette société est consolidée par mise en équivalence.
- Au cours de l'exercice cinq sociétés sont sorties du périmètre de consolidation :
  - la SCCV Club du Lac dissoute le 15 décembre 2019 ;
  - la SCCV Fireworks dissoute le 15 novembre 2019 ;
  - la SARL Green Lodge Development dissoute le 15 novembre 2019 ;

4

- la SCCV LBF1 dissoute le 25 novembre 2019 ;
- La SNC Speed Way dissoute le 15 novembre 2019.
  
- Autres variations de périmètre :

La société Calais Premier a été absorbée au cours de l'exercice 2019 par la société DCB Capital.

Le périmètre de consolidation du Groupe « DCB International » est le suivant :

Sociétés	Date de clôture	% Contrôle	% d'Intérêts	Chiffre d'affaires	Résultat
SCCV 174	31/10/2019	35,00 %	35,00 %	/	<45 563> €
SNC Airstream	31/12/2019	80,00 %	83,55 %	/	<4 346> €
SNC Bel Air	31/12/2019	80,00 %	83,55 %	/	<3 343> €
SNC Bio Sud 3	31/12/2019	80,00 %	83,55 %	165 396 €	<30 722> €
SCCV Business Airport	31/12/2019	95,00 %	95,00 %	/	<3 577> €
SC Business Campus	31/12/2019	80,00 %	83,55 %	2 288 837 €	<29 195> €
SCCV Club 55	31/12/2019	45,00 %	35,78 %	/	<14 426> €
SCI Club d'Avalon	31/12/2019	75,00 %	26,60 %	84 791 €	761 €
SCI Club de l'Hippodrome	31/12/2019	50,00 %	17,77 %	1 190 124 €	263 526 €
SCI Club de Limonest	31/12/2019	67,00 %	66,13 %	346 971 €	<40 079> €
SASU DCB Capital	31/12/2019	100,00 %	100,00 %	474 138 €	1 266 974 €
SAS DCB Contractors	31/12/2020	90,00 %	45,90 %	Premier exercice clos : 31/12/2020	
SAS D.C.B International	31/12/2019	100,00 %	100,00 %	4 349 174 €	467 240 €
SAS DCB Logistics	31/12/2019	51,00 %	51,00 %	148 211 €	81 599 €
SARL DCB Partners	31/12/2019	36,01 %	35,52 %	/	191 569 €
SAS DCB Résidence	31/12/2019	70,00 %	70,00 %	62 600 €	35 743 €
SAS Financière de la Fleurie	31/12/2019	51,00 %	51,00 %	/	22 636 €
SNC Financière de Lyon	31/12/2019	45,00 %	41,78 %	4 528 065 €	318 339 €
SAS Financière des Confluents	31/12/2019	52,00 %	54,13 %	116 455 €	<247 401> €
SNC Foncière des Territoires	31/12/2019	100,00 %	55,90 %	134 159 €	<21 509> €
SAS Green AngelsCapital	31/12/2019	25,00 %	25,00 %	7 331 934 €	2 671 762 €
SCI H2O	31/12/2019	50,00 %	17,76 %	278 483 €	31 530 €
SNC Highway Club	31/12/2019	60,00 %	67,11 %	885 658 €	4 039 €
La Cimenterie	31/12/2019	41,40 %	41,40 %	14 677 €	<60 007> €
SNC Linux	31/12/2019	80,00 %	83,55 %	/	<26 899> €
SAS Lyon Commerce International	31/12/2019	29,00 %	29,00 %	1 014 820 €	6 109 €
M One	31/12/2019	80,00 %	81,78 %	/	/
SAS Métropole Arena Développement	30/09/2019	50,00 %	50,00 %	/	<1 165 977> €
SNC Milkyway	31/12/2019	60,00 %	25,19 %	63 841 €	<37 094> €
SNC Mix-Cité	31/12/2019	60,00 %	67,11 %	408 938 €	<248 251> €
SNC My City	31/12/2020	34,00 %	33,10 %	Premier exercice clos : 31/12/2020	
SNC New-Campus	31/12/2019	80,00 %	83,55 %	/	180 151 €
SNC Park View	31/12/2019	60,00 %	67,11 %	/	/
SAS Partition	31/12/2019	60,00 %	60,00 %	1 779 100 €	19 200 €
SNC Plug and Play	31/12/2019	80,00 %	83,55 %	/	<2> €

Sociétés	Date de clôture	% Contrôle	% d'Intérêts	Chiffre d'affaires	Résultat
SAS Real Blue Group	31/12/2019	97,35 %	97,35 %	/	11 447 €
SAS Real Blue Property Management	31/12/2019	60,00 %	59,21 %	3 674 914 €	355 904 €
SNC Soho	31/12/2019	80,00 %	83,55 %	/	<32 648> €
SCI Time Square	31/12/2019	50,00 %	50,00 %	/	<601> €

Activités en matière de « Recherche et Développement » :

La Société mère et ses filiales n'ont immobilisé aucun droit de propriété industrielle au cours de l'exercice.

Événements importants survenus au cours et depuis la clôture de l'exercice social :

- Politique stratégique générale du Groupe

Les filiales poursuivent leurs activités d'acquisition, de construction d'administration d'immeubles, marchand de biens, promoteur immobilier ou transactions immobilières, tout en appliquant les directives énoncées par la Société-mère, dans le cadre de la politique stratégique générale du Groupe. Les effets de cette politique leurs ont été bénéfique, comme par le passé.

- Impact du Covid-19

La pandémie de Covid-19 née au cours du premier trimestre 2020 génère un environnement économique et juridique incertain qui aura sans nul doute des conséquences économiques et financières sur les activités de nos filiales.

Le groupe DCB met en place toutes les mesures jugées appropriées pour gérer au mieux les conséquences de cette situation économique et du droit du travail. Il n'est pas possible en l'état actuel des choses de déterminer pour l'exercice 2020 l'impact net de cette épidémie sur l'activité et les résultats consolidés du groupe.

Création de nouvelles filiales et prises de participations :

- Prises de participations

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a cédé la totalité de sa participation qu'elle détenait dans le capital de la SCI Future Way.

Par ailleurs, nous vous rappelons que notre société ne détient plus de participations au capital de la SARL Green Lodge Development, société liquidée

le 17 décembre 2019 et de la SCCV Club du Lac, société liquidée le 23 décembre 2019.

- SASU DCB Capital

Au cours de l'exercice écoulé, la Société DCB Capital a acquis 85 % du capital de la SAS Financière de l'Aviation à l'occasion de sa constitution le 10 janvier 2019. Suivant cession d'actions du 9 juillet 2019 la société DCB Capital a porté sa participation de 85 % à 95 % dans le capital de la société. Le 9 juillet 2019, la société Financière de l'Aviation a été transformée en SNC et a adopté comme nouvelle dénomination « Rhône One », puis M One le 8 novembre 2019. Suivant acte de cession de parts du 8 novembre 2019 la société DCB Capital a ramené sa participation au capital de la société M One de 95 % à 80 %.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la société DCB Capital ne détient plus de participation dans la société Calais Premier en raison de sa dissolution anticipée sans liquidation le 18 octobre 2019, ayant entraîné la transmission universelle de son patrimoine à la Société DCB Capital en sa qualité d'associée unique avec effet rétroactif au 1er janvier 2019, ainsi que dans les sociétés Speed Way et Fireworks, liquidées le 17 décembre 2019.

- SARL DCB Partners

Au cours de l'exercice écoulé, la Société DCB Partners a acquis :

- 10 % du capital de la SAS « Financière de l'Aviation » à l'occasion de sa constitution le 10 janvier 2019. Suivant cession d'actions du 9 juillet 2019 la société DCB Partners a cédé toute sa participation qu'elle détenait dans le capital de la société Financière de l'Aviation à la société DCB Capital. Le 9 juillet 2019, la société Financière de l'Aviation a été transformée en SNC et a adopté comme nouvelle dénomination « Rhône One », puis M One le 8 novembre 2019 et suivant acte de cession de parts du 8 novembre 2019 la société DCB Partners a acquis 5 % du capital ;
- 4,40 % de la SCI Future Way le 1<sup>er</sup> janvier 2019, suivant cession de parts sociales du 4 décembre 2018.

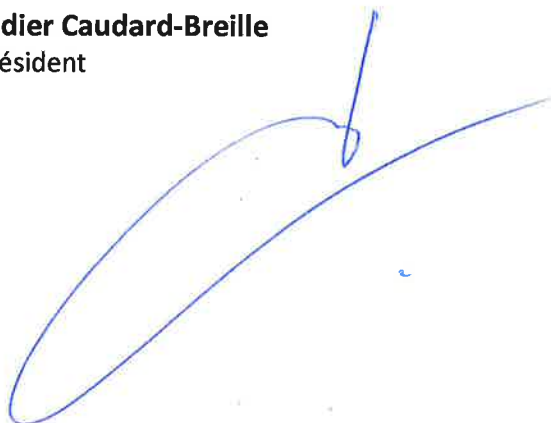
Par ailleurs, nous vous rappelons que la société DCB Partners ne détient plus de participations au capital de la société LBF1, celle-ci ayant été liquidée le 29 novembre 2019 et de la société Fireworks, celle-ci ayant été liquidée le 17 décembre 2019.

4

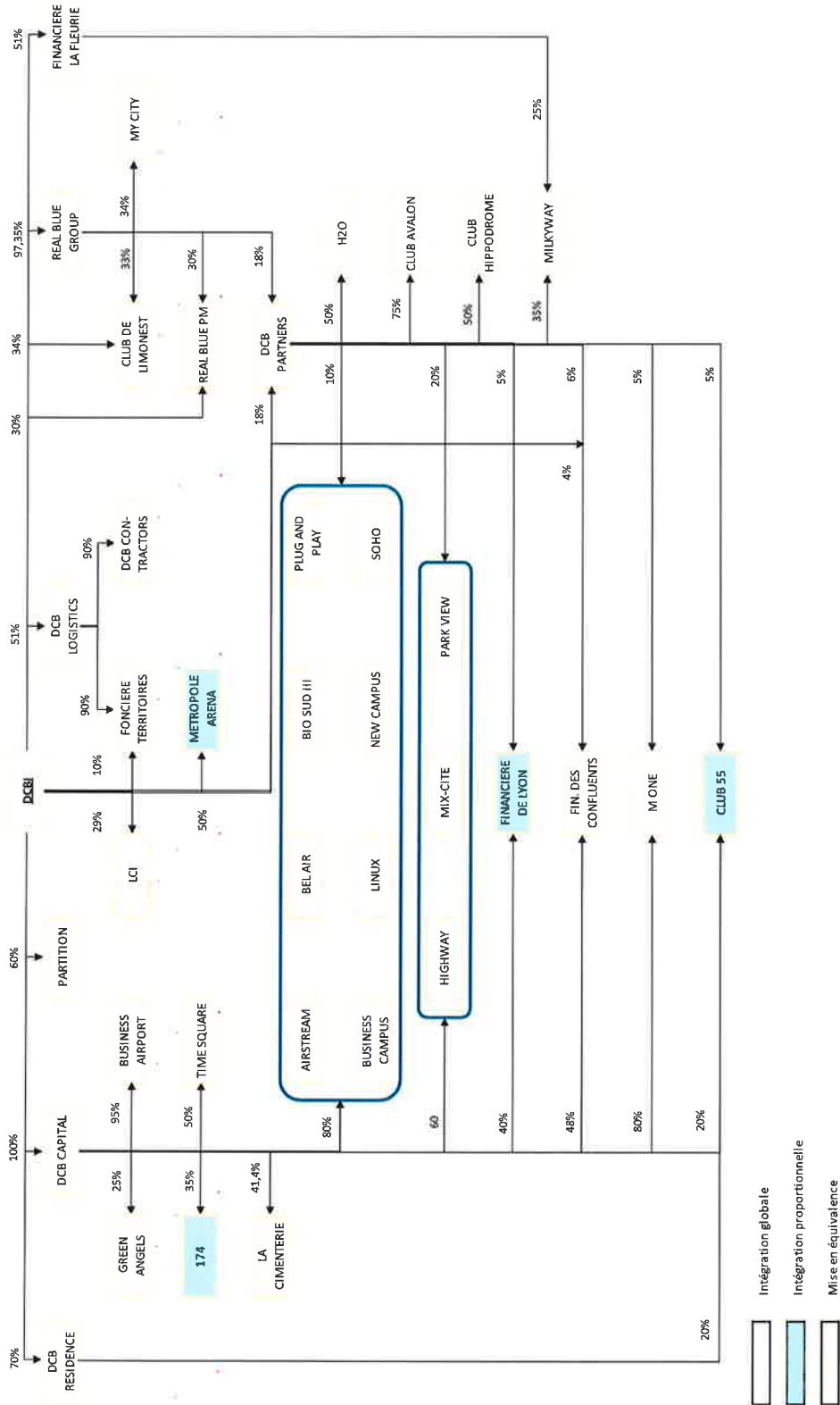
Les Co-Commissaires aux Comptes relateront l'accomplissement de leur mission dans leur rapport sur les comptes consolidés.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

**Didier Caudard-Breille**  
Président



ORGANIGRAMME DU GROUPE DCB INTERNATIONAL AU 31 DECEMBRE 2019





**CABINET OHAYON**

73 cours Albert Thomas  
69003 LYON



**RSM RHONE-ALPES**

2bis, rue Tête d'Or  
69006 LYON

**DCB INTERNATIONAL**

**GROUPE DCB INTERNATIONAL**

SAS au capital de 3 000 000 €

30 quai Perrache  
69002 LYON

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

423 479 633 RCS LYON

Aux Associés de la société DCB INTERNATIONAL,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DCB INTERNATIONAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 10 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du Président arrêté le 15 juin 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Lyon, le 16 juin 2020  
Les Commissaires aux Comptes

**CABINET OHAYON**

Carine MONTJOUVENT  
Commissaire aux Comptes  
Associée



Robert OHAYON  
Commissaire aux Comptes  
Associé



**RSM RHÔNE-ALPES**

François de BUSTAMANTE  
Commissaire aux Comptes  
Associé



Amandine DELAYANCE  
Commissaire aux Comptes  
Directeur Technique Associée

